

SUJETS DE L'ÉPREUVE DE CONDUITE DE PALANQUÉE GP-N4

Le Directeur de Plongée :

- Organise l'activité et met en place tous les moyens nécessaires à la prévention et le traitement des accidents.
- Choisit le site, compose les palanquées et fixe les paramètres de la plongée.
- Effectue avant l'immersion un briefing devant l'ensemble des plongeurs.

Le Guide de Palanquée :

- Prend en charge une palanquée composée d'un ou plusieurs membres du jury pour une plongée d'exploration.
- L'un d'entre eux joue le rôle de l'élève du niveau indiqué dans le sujet.

NB :

- Tous les plongeurs sont titulaires de la qualification indiquée dans le sujet : PE12, PE20 ou PE40.
- Aucun incident n'est simulé par le jury (panne d'air, narcose, etc.) pendant cette épreuve.
- Le candidat doit prendre en compte les consignes et informations données par le DP lors de son briefing

Sujet 1 :

Vous prenez en charge un plongeur PE12 qui vient de terminer sa formation.
Il a toujours plongé du bord de la plage. Aujourd'hui, le départ se fera du bateau.

Sujet 2 :

Vous prenez en charge un plongeur PE12 à l'issue d'un pack découverte terminé il y a 3 jours.

Sujet 3 :

Vous prenez en charge un plongeur PE20 qui a déjà plongé plusieurs fois y compris en mer.
Il consomme beaucoup.

Sujet 4 :

Vous prenez en charge un plongeur N1 qui n'a pas plongé depuis un an.
Il a 35 plongées inscrites dans son carnet.

Sujet 5 :

Vous prenez en charge un plongeur N1.
Il a 25 plongées inscrites dans son carnet et la dernière a été effectuée il y a une semaine.

Sujet 6 :

Vous prenez en charge un plongeur PE20.
Le DP vous signale qu'il y a du courant en surface.

Sujet 7 :

Vous prenez en charge un plongeur PE20.
Le DP vous signale que la thermocline se situe entre 12 et 15 mètres.

Sujet 8 :

Après la présentation de son carnet de plongée indiquant 18 plongées effectuées entre 0 et 15 mètres,
le DP attribue à un plongeur étranger une aptitude PE12. Sa dernière plongée remonte à une semaine.



**TECHNIQUE
GRAND EST**

IMMERSION & EMOTION

Sujet 9 :

Vous prenez en charge un N1 breveté depuis 1 an. Il a effectué 5 plongées après celui-ci.
Lors de sa dernière plongée effectuée il y a une semaine, il s'est senti angoissé.

Sujet 10 :

Après la présentation de son carnet de plongée indiquant 35 plongées effectuées entre 0 et 18 mètres, le DP attribue à un plongeur étranger une aptitude PE20. Sa dernière plongée remonte à une semaine.

Sujet 11 :

Vous prenez en charge un plongeur PE20 pour sa première plongée en mer.

Sujet 12 :

Vous prenez en charge un plongeur N1 ayant déjà effectué 4 plongées en eau douce pour sa première plongée en mer. Le départ se fera du bateau.

Sujet 13 :

Vous prenez en charge un plongeur PE20 pour une plongée de nuit.

Sujet 14 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40 formé en eau douce pour une plongée en mer.
Il sait gérer sa consommation et maîtrise la mise à l'eau à partir du bateau.

Sujet 15 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40 pour sa première plongée sur une épave posée sur un fond de 38 mètres.

Sujet 16 :

Vous prenez en charge un plongeur N2 certifié il y a 10 ans. De nombreuses plongées sont inscrites dans son carnet dont 12 immersions récentes entre 30 et 40 mètres. Il vous signale qu'il a une combinaison neuve.

Sujet 17 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40.
Il a effectué 6 plongées entre 35 et 40 mètres dont la dernière il y a un an.

Sujet 18 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40 certifié il y a un an.
Il a effectué 6 plongées entre 35 et 40 mètres dont la dernière le week-end dernier. Le bateau est manœuvrant.

Sujet 19 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40 certifié récemment.
Il a 30 plongées à son actif, dont 2 dans la zone des 40 mètres la semaine dernière.

Sujet 20 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40. Il a 30 plongées à son actif, dont 8 dans la zone des 40m, la dernière remonte à 1 semaine. Il ne connaît pas la faune et la flore de la Méditerranée.

Sujet 21 :

Vous prenez en charge un plongeur titulaire du N2 depuis 3 mois.
Il plonge régulièrement et a effectué 2 plongées dans la zone des 40 mètres.

Sujet 22 :

Après la présentation de son carnet de plongée indiquant 35 plongées effectuées entre 20 et 40 mètres, le DP attribue à un plongeur étranger une aptitude PE40. Sa dernière plongée à 40 mètres remonte à une semaine.

Sujet 23 :

Vous prenez en charge un plongeur PE40.
La plongée se déroule sur un tombant qui surplombe une profondeur de 50 mètres par endroit.